

LE XI^E SIÈCLE

DANS LES

ALPES MARITIMES

ÉTUDES GÉNÉALOGIQUES

PAR LE COMTE

E. CAIS DE PIERLAS



TURIN

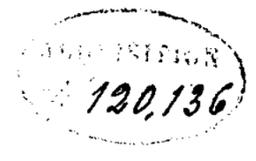
HERMANN LOESCHER

Libraire de l'Académie Royale des Sciences

1889

Lim 2

286



Plusieurs chartes des cartulaires de Lérins et de Nice nous démontrent les relations de la famille de Reillane avec notre ville. En 1062 Isnard et Gérin de Reillane sont témoins à la donation de Raimbald de Nice (1) : c'est le même que *Isnardus Reilania*, qui assiste à la donation des dîmes de Levens faite vers 1075 à l'église de Nice par Laugier Rostaing (2). Par leurs alliances avec les familles seigneuriales de Nice ils ont acquis des droits dans notre contrée ; ainsi en 1128 Guillaume et Geoffroi de Reillane sont qualifiés petits-fils de Guillaume Jausserand seigneur d'Antibes : ils s'accordent avec l'abbé de Lérins au sujet du château de Mougins que leur grand-père avait cédé à l'abbaye, et renoncent aux usurpations et aux violences qu'ils y commettaient. Raymond Bérenger comte de Provence assiste en personne à cette convention (3). Ce même Guillaume de Reillane est témoin dans une autre convention entre Lérins et les seigneurs de Briançonnet parents des Castellane-Thorame (4). Il est aussi question de lui en 1139 dans la charte qui contient la bulle du pape Innocent II, qui partage certaines églises et redevances entre l'évêque d'Antibes et l'abbé de Lérins. Il devra veiller avec d'autres seigneurs à l'exécution de ces dispositions (5). Nous avons dit dans les chapitres précédents que Raimbald de Nice est témoin à une donation d'Adélaïde fille de Boniface de Reillane (6). Boniface, nous l'avons vu plus haut, a pour femme Constance ; elle serait probablement la fille de Guillaume d'Agout (7). Sa sœur Inauris, dont il est question dans les mêmes chartes, avait épousé Hugues de Baux comme nous l'avons prouvé en parlant de cette famille ; l'autre Constance de Reillane, femme de Boson, était peut-être de la famille vicomtale de Marseille, à cause du titre de Ceyreste que portent ses enfants, ce fief étant une dépendance de ces vicomtes (8).

XXV.

Les seigneurs de Dromon et les vicomtes de Gap.

La généalogie des seigneurs de Dromon peut se suivre pendant tout le XI^e siècle d'après une vingtaine de chartes du cartulaire de Saint-Victor, qui nous en tracent d'une façon indiscutable les ramifications. Ils sont avant tout seigneurs de Dromon Saint-Geniez, village à côté de Sisteron, mais à cette époque appartenant au comté

(1) *Cart. de Lérins*, p. 142, 347.

(2) *Cart. eccl. cath. Nicensis*, 7.

(3) *Cart. de Lérins*, p. 96.

(4) *Id.*, p. 200.

(5) *Id.*, p. 298 et introd., p. xiv. La charte originale ne contient pourtant pas ce passage.

(6) *Cart. de S. Victor*, 657.

(7) *Id.* 425, 428.

(8) *Id.*, 98, 100.

de Gap (1); ils portent la qualification de *seniores* (2), titre fort important dans ce siècle; ils deviennent vicomtes de Gap, peut être même sont-ils la tige des comtes de Die; ils possèdent les fiefs de Fos-Amphoux, de Niozelle, de Volone, de Mison, de Chorges, de Gigors, de Thoard, de Faucon, de l'Escale, de Beaudun; les comtes de Provence interviennent dans leurs actes; ils signent eux-mêmes dans plusieurs chartes des vicomtes de Sisteron et de Nice; ils les accompagnent dans nos Alpes et s'y établissent.

La juridiction de Dromon, fief principal de la famille, devait se partager entre ces seigneurs, relevant directement des comtes de Provence et l'évêque de Gap. Ce dernier, comme la plus part des évêques de la région, avait une grande part à la seigneurie de son diocèse. L'ancien bréviaire de Gap contient les paroles suivantes: *Cum Vapincensis civitas et terrae circumpositae a Sarracenis detinerentur, quidam Guillelmus nomine, Deo adiuvante, devicit Sarracenos predictos; qui quidem comes medietatem civitatis Vapincensis predictae Deo et B. Mariae ipse et alii eius consortes, pro animabus ipsorum, dederunt* (3). En effet, nous trouvons Ferald évêque de Gap concédant, vers 1010-1040, à Guillaume de Dromon 10 neuvains de la juridiction, *in feudo de Dromo, quas tenuerat et possederat. Praeterea concessi ei decimam carniuum et vini et receptionem feudi, quamdiu dictus Willelmus* (4) *de feudo collecto Vapicensi episcopo sufficienter respondebit* (5). Cette première charte relative à Dromon se trouve parmi celle de l'abbaye, parceque en 1030 l'église de Saint-Geniez de Dromon, avec tous les droits qui en dépendaient, passa en sa possession par donation de ce même évêque (6). Ce qui prouve encore que l'évêque partageait la coseigneurie de Dromon est le fait de trouver dans cette charte, après la signature des chanoines de Gap, celle des principaux seigneurs de Dromon et parmi eux Feraud de Vallavoire, Isnard de Volone, Isoard de Mison et Waldemar son frère, Hugues de Dromon et Bernard son frère.

Ce fut le commencement d'une longue suite de largesses faites par ces seigneurs qui enrichirent successivement l'abbaye de Saint-Victor soit à Dromon, soit dans les différentes terres sur les quelles s'étendait leur juridiction.

En effet vers 1030 l'abbaye obtient le *pascuum et patuum per totum territorium de Dromone*, ainsi que les mêmes droits sur les territoires de la Pène, Vallavoire et Châteaufort (7).

Les seigneurs de Dromon qui sont nommés les premiers dans la charte portent

(1) C'était probablement l'ancienne cité de *Theopolis* d'après l'inscription qui s'y trouvait. V. LA PLANE, *Histoire de Sisteron et Bouche*.

(2) *Cart. de S. Victor*, 714, 718.

(3) FAUCHÉ-PRUNELLE, *Essai sur les anciennes institutions autonomes ou populaires des Alpes Cottiennes-Briançonnaises*, vol I, p. 240.

(4) Ce Guillaume de Dromon ne serait-il pas Guillaume fils de Miron et d'Odila, mentionné dans une charte du cartulaire de la cathédrale de Nice en 1018? De même Bermond de Dromon tige d'une autre branche des seigneurs de Dromon ne serait-il pas l'autre Bermond fils de Odila? Dodo qui est témoin dans cet acte ne serait-il pas Dodon le père de Waldemar de Fos et de Tavernes, coseigneur de Dromon? (*Cart. cath. Nic.*, n. 11).

(5) *Cart. de S. Victor*, 981.

(6) *Id.*, 712.

(7) *Id.*, p. 714.

les noms de *Galtemar*, *Ysoardus frater eius et Ugo*: ce sont trois frères. Les deux premiers ne peuvent être confondus avec les seigneurs de Mison qui portent le même prénom dans la charte précédente, car dans celle-ci Waldemar est l'aîné, dans l'autre c'est Isoard; quant à *Ugo*, ce doit être Hugues de Dromon frère de Bernard, dont il est question dans la charte déjà citée; *Hugo Dromonensis firmavit, Bernardus frater eius firmavit* (1); nous avons donc ici quatre frères, Hugues de Dromon, Bernard, Waldemar et Isoard.

Ces deux derniers sont encore qualifiés de frères et de nouveau nommés en tête de l'acte de donation d'un territoire très étendu allant de Saint-Geniez de Dromon à Chardavon et de deux manses dans ce même lieu (2). Dans la première partie de la charte on les trouve indiqués comme *Waldemarus Forsanus et frater suus Isoardus*; la seconde partie, où il est question des manses, débute par les paroles *Galdemarus supradicti*, sans la qualification de *Forsanus*; tandis qu'au prénom d'*Isoardus* se trouve ajouté le nom de *Cais*. Ils sont qualifiés *de seniores*.

Le nom de *Forsanus*, que porte le frère aîné Waldemar, n'est pas un surnom, mais le nom du fief, soit de *Fors* (Foz-Amphoux), près de Tavernes, arrondissement de Brignolle, anciennement du diocèse de Senez (3). On pourrait facilement l'identifier avec Waldemar, qui, avec Dodon son père, se trouve aussi à Tavernes en 1033 comme témoin à la donation de Belieldis d'Antibes (4). Un demi-siècle plus tard, en 1097, on trouve encore à Tavernes Hugues de Fors et Guillaume son frère (5). Peu d'années après, en 1115, Guillaume de Fors reçoit du comte de Provence l'ordre formel de restituer à Saint-Victor les biens de Tavernes qu'il a empiété (6).

Quant à Isoard Cais, frère cadet de Waldemar Forsan, quels peuvent être ses descendants?

Nous avons vu plus haut qu'il avait un frère portant le nom de Bernard; or, vers 1050 on connaît précisément l'existence d'un Bernard Cais, *Bernardus Caius*, témoin à la donation de Rostaing, seigneur de Val de Bloure (7). On pourrait donc supposer qu'Isoard ait été la tige des Cais de Sisteron (8), dont une branche, maintenant éteinte, aussi venue de Sisteron (9), a eu le vicomté de Demonte en Piémont vers la moitié du XVII^e siècle (10).

(1) *Cart. de S. Victor*, 712.

(2) *Id.*, 718.

(3) De la même manière dans une charte de S. Victor (267) Amelius de Fossis est appelé Fossanus.

(4) *Cart. de S. Victor*, 631, 634, cfr. 496, 511 et *Cart. de Lérins*, p. 49.

(5) *Id.*, 619.

(6) *Id.*, 806.

(7) Cf. p. 28 et doc. XI.

(8) En 1368 François Cais conseiller de la ville de Sisteron (*Arch. de Sisteron*). En 1562 Bernard Cais juge royal de Sisteron (*Arch. de Sisteron*). En 1666 Claire de Cais, veuve de M. de Gaubert coseigneur de Dromon (*id.*). En 1748 Joseph de Cais seigneur de Claret (*Arch. de Marseille*). En 1770 Joseph de Cais est seigneur de Claret, Villar, Sigoyer et autres lieux (*Arch. de Gap*).

(9) Lettres de naturalisation aux deux soeurs Anne et Isabelle Cays de Sisteron qui habitent Demonte depuis plus de 25 ans. (*Archives de la cour des comptes de Turin, contrôle*).

(10) Par le mariage de Charles Cays, fermier des rentes du marquisat de Centallo, de Demonte et de Roquesparvière, avec Eléonore de Roux de Sigoyer, dont la mère était héritière des Bolleri, vicomtes de Demonte (*Turin, Arch. de la Cour des comptes*).

Bernard son frère serait la tige des Cais dans les Alpes Maritimes (1).

Une seconde famille portant le titre de *Dromon* est celle des Bermond; nous voyons *Hebermonus*, qualifié dans la suite du même document comme *Bermonus de Dromone*; il a pour femme *Aialmos* (2). Dans un autre document il est nommé *Bremondus Montanus*, sa femme est *Agelmois*, leurs enfants sont: Isnard, Bermond, Pierre (3). Ensuite, une autre charte nomme *Bermondus filius quondam Aialmus de Dromone* (4).

Une autre branche de ces seigneurs est celle de *Feraldus* et *Eramerius de Toard*, que nous trouvons ailleurs sous le nom de *Faraldus de Toardo* (5).

Une quatrième branche qui a eu de notables relations avec Nice est celle de Volone. Isnard de Volone prend part à la grande donation de Dromon en 1030; sa femme s'appelle *Dalmatia* (6). Dans une autre donation, où paraît le comte Bertrand de Provence, on trouve ce même Isnard de Volone et ses fils Geoffroi et Isnard (7). Une autre charte nous donne encore *Autrigus et Isnardus de Volona* (8). Cet Autrigus pourrait être le père de Pierre Autrigus, qui en 1057 signe avec Isnard de Niozelle, des seigneurs de Dromon, à la donation de Contes près de Nice, faite par Miron vicomte de Sisteron (9).

En 1060 Pierre de Volone, fils d'Isnard et de *Dalmacia*, donne à Saint-Victor son corps, son âme, l'aleu qu'il possède à l'Escale et à Beaudun (10). Par une autre charte, ayant la date du 16 mars 1064, il donne des biens à Dromon, à Volone, à Mandamnus: *ego Petrus de Volona cuius pater Isnardus dictus est, mater vero Dalmacia vocabatur*; à la fin de l'acte il signe *Petrus Isnardi* (11).

Or, nous trouvons en 1108 les seigneurs de Villevieille de Châteauneuf *Isnard*,

(1) De Bernard Cais descend *Gaufridus Caysus* qui en 1256 est représentant de Val de Bloure dans la transaction entre les seigneurs et le prieur bénédictin de S. Dalmas qui dépendait de l'abbaye de Pédone; c'est à lui que remonte la généalogie de la famille Cais de Pierlas. La famille Cays de Gillette, d'après les généalogies publiées, aurait une origine différente; sa filiation est prouvée depuis les 4 frères Bertrand, Pons, Béranger et Raymond, qui les premiers eurent la basse juridiction de Peillon à la fin du xiv siècle. Les généalogistes leur donnent pour père Jacques Cays, amiral d'abord de Nice, puis du comte de Provence (le plus ancien document est celui où le comte de Vintimille en 1257 cède ses droits à la maison d'Anjou à la présence de *Jacobi Chaissii* (*Arch. de Marseille*). D'après l'Audiffredi, généalogiste Niçois, ils seraient fils de Raymond (*Bibl. Mun. de Nice, ms. de D. Boniface*). Ce R. probablement frère de l'Amiral était notaire à Nice et ensuite secrétaire du comte de Provence (*Arch. de Turin, ms. de Gioffredo*).

(2) *Cart. de S. Victor*, 718.

(3) Id. 714 Nous observons aussi le surnom de Montanus que porte ce Bermond; ne serait-ce pas une tradition de Milo Montanus comte d'Apt et de Glandèves; Miron ou Odila ne seraient-ils pas les descendants de ce puissant seigneur?

(4) Id., 722.

(5) Id., 718.

(6) Id., 714. On trouve trois *Dalmatia* mariées contemporanément à trois seigneurs de Dromon. Elles étaient prob. de la famille de *Gosfredus Dalmacii* et de *Pons Dalmacii* (*Cartul. de S. V.*, 1077 et 917), tige probable de la famille de *Dalmas*, dont il y a eu en 1246-1256 un *Gosf. Dalmacii* évêque d'Apt. (JULES DE TERRIS, *Les évêques d'Apt*, p. 52).

(7) Id., 713.

(8) Id., 718.

(9) Id., 793.

(10) Id., 704.

(11) Id., 703.

Guillaume Talona, Pierre Autrigus, Raimond, faisant donation de cette église à l'évêque de Nice, qui sont fils du *quondam Petri Isnardi* (1).

Ce Guillaume Talon, d'après une charte du cartulaire de la cathédrale de Nice, assiste à la donation faite par Hugues et Bertrand, fils de Guillaume Rostaing seigneur de Val de Bloure (2). Les chartes de l'église d'Apt nous apprennent qu'il avait épousé *Pontia*, fille de Raimbald de Nice et de Rixende d'Agout.

La chronologie, les prénoms, les relations des Volone avec Miron, dont le frère l'évêque Pons possédait Châteauneuf, nous font croire que les seigneurs de Villevieille viennent de Dromon.

Les autres frères de Pierre sont : Boson, Taxil, Guillaume; vers 1060 ils s'apprêtent à reconquérir les châteaux de l'Escale et de Beaudun qu'on avait enlevé aux moines de Marseille, mais ils font serment à l'abbé Durand de ne pas les retenir (3).

Près d'un siècle plus tard, en 1171, nous trouvons ce même château de l'Escale qui excite les convoitises de la famille de Volone, car les abbés de Saint-Victor font intervenir Foulque de Volone au serment que prête Bertrand Raimbaldi de ne pas ôter ce château à l'abbaye; Rostaing de Beaudun, *Torcatius de Castronovo*, prennent part à cet acte (4).

En 1180 Aldebert de Volone signe avec Jean de Dromon et Bertrand d'Hyères à la convention qui a lieu à propos des églises de Cornillon, l'Escale et Beaudun entre l'abbaye de Saint-Victor et le chapitre de Chardavon (5).

Autre branche des seigneurs de Dromon est celle de Niozelle. *Isnardus de Nuacellas* prend part à la grande donation de Dromon que nous avons citée (6). En 1031 il donne aussi à l'abbaye de Saint-Victor l'église de Saint-Marcellin, mise sur le territoire de Niozelle; sa femme s'appelle Dalmatia, ses fils Isnard, Guillaume, Rostaing, Isoard.

Isnard de Niozelle et son frère William interviennent, vers 1055, à la donation faite à Saint-Victor par le comte de Provence de l'église de Forcalquier, donation à laquelle signent aussi Raimbald de Nice et ses frères les deux vicomtes Miron et Rostaing (7). Ensuite, en 1057 Isnard est témoin, avec Pierre Autrigus, à la donation de Contes, village près de Nice, faite par Miron, vicomte de Sisteron (8).

La branche plus illustre, parmi celles qui sont sorties de Dromon, est, sans contredit, celle de Mison.

Nous trouvons d'abord les deux premiers personnages de cette famille nommés dans la donation de l'évêque de Gap, en 1030, *Ysoardus de Misso et uxor eius Dalmatia, Gualdemarus frater eius et uxor eius Agnes firmaverunt* (9). La même année ils prennent part avec leurs femmes à la donation faite à Saint-Victor par le

(1) *Cart. eccl. cath. Nicensis*, 3.

(2) Id. 23. Parmi les témoins nous observons *Richerius*.

(3) *Cart. de S. Victor*, 709.

(4) Id., 1109.

(5) Id., 870.

(6) Id., 713.

(7) Id., 659.

(8) Id., 793. Cfr. le nom de *Pierre Autrigus* avec celui de Villevieille.

(9) Id., 712.

Volone, les Niozelle et les autres seigneurs de Dromon; interviennent aussi Pierre, fils d'Isoard, et Ysoard, fils de Waldemar.

Pierre de Mison devient vicomte de Gap.

Dans une charte de 1045 il dit: *ego Petrus vicecomes Guapincensis unacum matre mea Dalmacia ac filio meo Isoardo et uxore Inguilberga* (1). Il donne à l'abbaye de Marseille trois églises à Gigors (2), avec les terres qui en dépendent, la moitié des dîmes et des marchés; ces églises, y est-il dit, ont appartenu un certain temps injustement à l'abbaye de Brême (3).

Le vicomte Pierre est nommé, vers 1050, par *Pierre de Rosseto*, vassal et *miles* des seigneurs d'Apt, dans une donation qu'il fait de certains biens qui lui ont été donnés par *Senior meus Misonensis vicecomes Petrus* et avec le conseil de son fils, *domini mei Isoardi* (4).

Cet Isoard, fils de Pierre, devient à son tour vicomte de Gap.

En 1058 nous trouvons *Isoardus et domina Dalmacia*, sa grand'mère, qui donnent des biens à Faucon (5); signe comme témoin Isnard de Mison (6). Son identité nous est démontrée par une autre charte de 1062: *Ego Isoardus vicecomes Guapincensis et uxor mea nomine Petronilla et frater meus Bertrannus et avia mea domina Dalmacia*; ils donnent la moitié d'une condamine, leur héritage au château de Faucon, territoire d'Embrun, pour le bénéfice des moines de Saint-Victor qui habitent le prieuré de Gigors, *quam videlicet cella pater meus Petrus vicecomes, dedit sepe iam dicto monasterio* (7). Parmi les témoins on trouve *Ismido Broca*.

Peu après, vers 1080, Isoard de Gap est qualifié de comte (8). Guillaume, moine de Saint-Victor et prieur de Chorges, fait des réclamations à *Ysoardo comiti* et à l'archevêque d'Embrun à propos des droits de son église; ensuite Isoard a quitté la Provence et combat en Espagne les Maures. Ses hommes d'armes, *militēs*, ne l'ont pas tous suivi; ils ont, au contraire, profité de son absence pour opprimer les moines bénédictins; *videntes quod terra remanserat sine potestate oppresserunt valde monachos*. Le prieur de Chorges, se dirige à la comtesse de Gap qui réside à Gigors; il adresse à l'archevêque d'Embrun et au comte de Provence les griefs qu'il a contre le comte Isoard et contre ses vassaux, Pons de la Tour, Pierre de Rosset et autres, qui empiètent à Chorges sur les droits du monastère. Le comte d'Urgel en personne vient à Chorges pour une enquête. Les *militēs* Raoul Broca, Pierre Rosset, Pons de la Tour, Maynfroid de l'Etoile, Arnaud de Flotte sont interrogés et prêtent serment. Les différents incidents qui sont rapportés dans cette charte constituent un vrai tableau et présentent le plus grand intérêt au point de vue juridique du moyen-âge.

Ici finissent les documents que nous avons sur les vicomtes de Gap.

(1) *Cart. de S. Victor*, 691.

(2) Gigors, canton de Turriers, arr. de Sisteron.

(3) Abbaye bénédictine dans le Novarais.

(4) *Cart. de S. Victor*, 695.

(5) Le Faucon du Caire arr. de Sisteron.

(6) *Cart. de S. Victor*, 694.

(7) *Id.*, 692.

(8) *Id.*, 1089.

On pourrait hasarder sur ce point une hypothèse. Cet *Isoard vicomte de Gap*, auquel, dans la dernière charte citée, on donne le titre de *comte*, ne serait-il pas *Isoard comte de Die*, qui prit part à la croisade de 1095? Son fils, dans ce cas, serait le *Jausserand*, dont le fils Isoard II, comte de Die, le 13 janvier 1168 prêtait serment à Pierre, évêque de Die, en promettant de respecter et défendre la ville, ainsi que les châteaux, possessions et privilèges dont jouissait l'église (1).

Nous savons qu'Isoard de Mison, vicomte de Gap et comte, avait un frère, Bertrand de Mison (2); selon notre conjecture, la famille se serait divisée en deux branches, l'aînée ayant acquis le comté de Die, la cadette ayant conservé le nom et les fiefs paternels et ensuite celui de Mévouillon, transmis peut-être aux d'Agout.

Nous osons d'autant plus faire une conjecture sur ce point historique, que les généalogistes ne sont absolument pas d'accord sur le père et le grand-père d'Isoard II.

La Chenaye a cru que le premier de la race des comtes de Die a été Aimar en 1189; il parle de Guillaume de Die, père ou grand-père d'Aimar. Guy Allard (3) donne pour père à Isoard II un autre Isoard (4); Chorier dit que le comté de Die passa aux comtes de Valentinois en 1189, mais que leur race n'était pas éteinte, Alix aurait été comtesse de Die; l'abbé Ulysse Chevalier, avec beaucoup de raison, croit que le petit-fils et l'aïeul portèrent le même nom (5). Nous nous rangerons à cette opinion et nous ajouterons les motifs qui nous ont fait établir l'hypothèse ci-dessus relativement à l'origine des comtes de Die.

La juridiction comtale sur la ville même et le comté appartient à l'évêque à la moitié du XII^e siècle; ce sera ou par usurpation ou par concession qu'un Isoard, puissant seigneur de la contrée, en aura eu, dès la fin du siècle précédent, une partie assez notable pour que les chroniqueurs de la croisade lui donnent le titre de comte (6). Par la même raison la charte de Saint-Victor donne à Isoard de Mison, vicomte de Gap, le titre de comte à la même époque.

En effet, vers 1088-1089 il a dû exister dans la région un comte Hugues, qui fut dépossédé de sa juridiction par excommunication du pape Urbain II (7). Déjà en 1074 le pape Grégoire VII avait écrit un épître de menace à Guillaume, comte de Die: *clericos et cives urbis depredatus es* (8). Rien d'étonnant qu'Isoard de Mison, vicomte de Gap, à l'époque de la croisade, soit devenu comte de Die, de moitié avec l'évêque.

(1) « Ego Isoardus filius Jaucerandi et Beatricis » CHEVALIER, *Cart. de l'église de Die*, p. 28.

(2) *Cart. de S. Victor*, 692, 717.

(3) GUY ALLARD, *Dictionnaire historique du Dauphiné*.

(4) CHORIER, *Hist. gén. du Dauphiné*, p. 75.

(5) CHEVALIER, *loc. cit.* n.

(6) « Isoardus comes Diensis ». *Recueil des historiens des Croisades, Historiens Occidentaux*, GUILLAUME DE TYR, vol. p. 45, 265, 352.

(7) « Juratos milites Hugoni comiti ne ipsi quamdiu excommunicatus est serviant prohibeto. Qui « si sacramenta pretenderint, moneantur, oportere Deo magis servire quam hominibus. Fidelitatem enim « quam christiano principi iurarunt, Deo eiusque sanctis adversanti et eorum precepta calcanti, nulla « cohibentur auctoritate persolvere. Ebredumensi, Vapincensi et Diensi episcopis ». *Decretum magistri Gratiani*, edit. Lipsiae, p. 756. V. JAFFÉ, *Regest. Pontif.*, n° 4291, p. 695.

(8) JAFFÉ, *Bibl. Rerum Germanic.* vol. II, p. 87.

L'Isoard que nous croyons son petit-fils et lequel, à la moitié du XII^e siècle, porte le titre de *comes Diensis*, n'avait pas non plus la vraie juridiction comtale; les droits qu'il paraît avoir sur le Diois semblent n'être parvenus à la famille que par acquisition et depuis peu de temps, car dans le serment qu'il prête le 13 janvier 1168 à l'évêque Pierre il promet de respecter ses droits sur la ville de Die, de lui rendre le château de Luc sur simple requisition; il déclare de tenir en fief de l'église dans la ville de Die et dans son mandement: *quicquid in civitate Diensi vel in mandamento eius habeo vel alius nomine meo et castrum de Luco* (1) *cum mandamento suo* (2). Ce fief de Luc avait été l'objet de longues contestations, *diu agitata*, avec l'évêque; en 1159 Raymond (3), comte de Toulouse et marquis de Provence, avait prononcé jugement à cet effet entre l'évêque Hugues et *Ysoardum comitem Diensem*; sont présents plusieurs évêques et séculiers, parmi lesquels le connétable Guillaume de Sabran et Hugues de Baux; le comte Isoard prêtera serment de fidélité à l'évêque (4).

Quelques années après, Robert, successeur de Hugues et de Pierre au siège épiscopal de Die, profite de la présence de l'empereur Frédéric à Arles pour obtenir la confirmation de ces droits régaliens; ce sont: la ville, les châteaux, le droit de battre monnaie, les droits de marché, place, fours, moulins, etc. L'empereur concède à l'évêque ces droits: *quos antecessores tui habuerunt*; la ville de Die ne devra jamais avoir d'autre seigneur que l'évêque, *statuimus ut prefata Diensis civitas et ecclesia . . . nullo unquam tempore aliquem, excepto suo pontifice, dominum habeat et possessorem, praeter Romanorum imperatorem; et ut nulla alia laicalis persona ad ipsius civitatis dominium aspiret vel erigatur, in perpetuum imperiali edicto interdiciamus*. Le 30 juillet 1178 (5).

Successivement l'empereur Frédéric II, le 23 novembre 1214 confirma ces privilèges à l'évêque Didier; dans ce diplôme il est fait mention des droits que *nobilis mulier Isoarda* tenait dans son évêché et dont elle avait passé reconnaissance à l'évêque Humbert (6), comme ses enfants l'avaient fait à lui-même (7). Selon Guy Allard (8), Isoarde, fille d'Isoard II, comte de Die, aurait épousé Raymond d'Agout, dont Isnard, Raymond, Bertrand. Chorier, au contraire (9), prétend qu'Isoarde ait épousé Isnard d'Agout, et qu'elle porta dans cette famille les terres de Mison, la Baume des Arnauds, le Luc, Volone, etc. Cette opinion de Chorier, quoique inexacte sous quelque rapport, confirme cependant notre idée sur l'identité de famille des vicomtes de Gap et des comtes de Die, puisque l'héritière des comtes de Die avait les fiefs appartenant aux anciens seigneurs de Dromon.

(1) Luc, Arr. de Die, canton de Luc.

(2) CHEVALIER, *loc. cit.*, p. 28 et COLUMBI JOH., *De rebus gestis Valentinorum et Diensium episcoporum*, p. 23.

(3) Raymond V, fils d'Alphonse Jourdain comte de Toulouse.

(4) CHEVALIER, *loc. cit.*, p. 44.

(5) Id., *loc. cit.*, p. 4.

(6) Humbert évêque de Die 1197-1203.

(7) CHEVALIER, *loc. cit.*, p. 8.

(8) GUY ALLARD, *Hist. gen. du Dauphiné*, p. 89, 90, 208.

(9) CHORIER, *Estat politique du Dauphiné*, vol. III, p. 38.

Les différents titres que nous venons de citer paraissent prouver que les évêques de Die depuis plus d'un siècle avaient juridiction comtale sur la ville et le territoire de Die, et le comte Isoard de Mison pouvait bien s'en être approprié une partie de 1089 à 1095. D'autre part on observe de nombreux traits-d'union entre les seigneurs de Mison, vicomtes de Gap et le comté de Die.

Dès 1146 on trouve *Bertrand de Mison* qui prête hommage au comte Raymond Bérenger à Tarascon avec Boniface de Castellane, Raimbald de Beaujeu, Férald de Thoar, Raymond Laugier (1). En 1150 il signe à Lambesc l'acte d'arbitrage entre Guillaume de Signe et l'abbaye de Saint-Victor (2).

En 1220 on trouve un *Bertrand de Mison* qui reçoit en fief de l'évêque de Die le château de *Recoubeau* (3), situé dans ce même *canton de Luc* qui avait fait le sujet de longues contestations entre l'évêque et le comte Isoard de Die.

Ce *Bertrand de Mison* porte aussi le titre de *Mévouillon*. L'importance de ces seigneurs résulte manifeste par un diplôme de l'empereur Frédéric du 8 août 1178, par lequel il permet à Raymond de Mévouillon de tenir en souveraineté ses états présents ou ceux qu'il pourra acquérir dans la suite (4).

Un autre représentant de la famille de Mévouillon est Raymond le bossu, *gibosus*, fils d'autre Raymond, dont la fille Galburge le 2 juin 1247 épousa Lambert, seigneur de Monteil, fils de Hugues Adhémar; elle reçut en dote plusieurs villages, parmi lesquels *Jarjaves*, *Curel* et *Montfroc*, dans la vallée du Jabron et près de *Sisteron*, berceau de la famille de Mison, *Vers*, dans la vallée de Meauges et *Revest du Bion*, près de Sault (5).

Raymond de Mévouillon a une sœur, *Aialmos*, qui possède les châteaux de *Gensac* et de *Barnave*, au canton de Luc, et en 1227 elle les vend à l'évêque de Die; elle s'allie aux Sabran, son fils s'appelle Rostaing de Sabran (6).

Les descendants des seigneurs de Mison vers la moitié du XIII^e siècle ne possédaient pas seulement des terres dans le comté de Sisteron et dans celui de Die, mais aussi dans celui de Gap, dont Isoard était anciennement vicomte; lorsque, en 1239, Bertrand de Mévouillon donna sa fille Galburge en mariage à Guillaume de Baux, il lui assigna toutes ces possessions dans ce dernier diocèse, châteaux, villes, seigneuries, vassaux, en se réservant seulement l'usufruit; sa femme Béatrix aura aussi la jouissance du château de Mison (7). En l'année 1248, le 1^{er} juin, Guillaume de Baux fait son testament et nomme héritier universel le fils à naître de sa femme Galburge pour tous ses biens, y compris ceux de Sardaigne. Il meurt; Béatrix (8), mère de Galburge, vend au comte de Provence ses droits sur Mison (9); Galburge, l'année

(1) PAPON, *Histoire de Provence*, vol. II, p. 230.

(2) *Cart. de S. Victor*, n. 966.

(3) CHEVALIER, *loc. cit.*, p. 62.

(4) *Id.*, *Ordonnances des rois de France et autres princes souverains relatives au Dauphiné*, p. 2, n. 7.

(5) *Id.*, *Cart. de la ville de Montélimar*, p. 29.

(6) *Id.*, *Cart. de l'église de Die*, p. 65 et 67.

(7) *Arch. de Marseille*, série B, n. 364, et A. BARTHÉLEMI, *Cart. de la famille de Baux*, n. 281.

(8) Béatrix épousa en secondes noces Philippe de Lavena *dominus de Certo*. DU ROURE, *Notice historique sur une branche de la famille de Sabran*, p. 37.

(9) *Arch. de Marseille, loc. cit.*, n. 362.

suivante, en fait autant pour le prix de deux-mille livres tournois, dont 50 seront réservés pour Decan, abbé de Saint-Michel de la Cluse (1), comme haut seigneur de ce château (2). Mison passa ainsi des seigneurs de Dromon aux comtes de Provence, qui le cédèrent ensuite à d'autres familles.

Avant de finir ce chapitre nous tenons à faire une remarque essentielle sur la comtesse de Die, amoureuse du troubadour Raimbald d'Orange et poëtesse elle-même. Son nom paraît avoir été Béatrix. Selon plusieurs auteurs elle serait fille de Guigue d'Albon et aurait épousé Guillaume de Poitiers (1142-1162) en portant dans sa famille le Diois (3). On nous permettra de faire, aussi pour ce point historique, une nouvelle hypothèse : la comtesse de Die, à laquelle Raimbald d'Orange a dédié plusieurs poésies, ne serait autre que la femme de Jausserand, comte de Die ; la chronologie n'y contredit pas, son nom est aussi Béatrix, le titre de comtesse de Die n'aurait pas été porté par l'héritière du comté de Die en devenant la femme du comte de Poitiers.

Les documents que nous connaissons ne nous permettent pas d'établir si ces seigneurs de Mison et de Mévouillon descendaient directement ou par les femmes des seigneurs de Dromon, mais il nous paraît assez prouvé que ces derniers soient les auteurs des comtes de Die.

XXVI.

L'autorité vicomtale à Nice au commencement du XII^e siècle.

Avant de finir cette étude sur le XI^e siècle dans les Alpes Maritimes, il est intéressant de s'arrêter sur l'importante évolution qui eut lieu à Nice, pour ses institutions politiques, dans les premières années du siècle suivant.

Gioffredo a cru que le régime consulaire était établi à Nice dès l'année 1108 et que Raimbald, le croisé de 1095, était en cette année premier consul de notre ville. *I primi ch'io trovi aver portato i titoli di consoli della città di Nizza mi si presentano sotto l'anno 1108 e sono: Raimbaldo d'Orange, Franco Raimbaldo, Laugero e Guglielmo Assalit* (4). Ensuite dans sa table généalogique on trouve : *Raimbaldo cognominato d'Orange dopo aver militato in Soria fu console di Nizza nel 1108 — Risenda d'Apt, sa femme.*

(1) L'abbaye de *S. Michele della Chiusa* en val de Suse. Cfr. pour l'abbé Decan, AVOGADRO DI VALDENGO, *Storia dell'Ab. di S. M.*, p. 53 et G. CLARETTA, *Storia diplom. dell'antica Ab. di S. M.*, p. 46, 213, 233.

(2) *Arch. de Marseille, loc. cit.*, n. 494, 495.

(3) V. MILLOT, *Hist. des troubadours*, vol. I, p. 170. — *Recueil des historiens des Gaules*, vol. XIV, p. 428 et vol. XVII, p. 70. — A. THOMAS, *Francesco da Barberino et la littérature Provençale en Italie*, p. 124. — Cet auteur dit que le seul texte qui assure que la comtesse de Die, était femme de Guillaume de Poitiers est discutable. La vieille chronique des troubadours s'exprime ainsi : *La comtessa de Dia si fo moiller d'en Guillelm de Peitieux, bella dompna e bona; et enamoret se d'en Raembaut d'Aurenga e fetz de lui mains bons vers. Et aqui sont escriutas de las soas chansos.* RAYMOND, *Choir des poésies des troubadours*, vol. V, p. 123.

(4) GIOFFREDO, *Storia A. M.*, vol. II, p. 2.